

# **Green and Blues Cities**

## **The case of Wallonia**

An enquiry with public administrations and experts

Lucas BECHOUX and Professeur Catherine FALLON,  
Centre de recherches Spiral, UR Cité — Université de Liège



## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. L'approche « Environnement Santé » en Wallonie.....	3
2.1. Le lien entre l'environnement et la santé est faiblement conceptualisé .....	3
2.2. Le lien entre l'environnement et la santé émerge lentement sur l'agenda politique ..	5
3. Freins à la prise en compte du lien ES au niveau de l'AT .....	7
3.1 L'éclatement des compétences : deux administration séparées.....	7
3.2 L'éclatement des compétences : la responsabilité communale .....	8
3.3 Une approche intégrée dans les deux autres régions. ....	9
4. Absence d'expertise en matière de gestion de projets. ....	10
4.1. Une manque général d'expertise en matière de gestion de projets E-S.....	10
4.2. Développement des référentiels d'évaluation des EV .....	10
4.3. Développement des infrastructures et outils cartographiques : .....	12
5. Conclusion : Des éléments d'attention .....	13
Références bibliographiques.....	14
Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées .....	16
Annexe 2 : guide d'entretien .....	17

# 1. Introduction

Le concept de « Green and Blue Cities » est-il mobilisé pour le développement des villes wallonnes, par des administrations publiques et les experts et scientifiques avec qui elles collaborent ?

Ce rapport présente les résultats d'une enquête de terrain réalisée en Région wallonne sur base d'une série d'entretiens d'experts. L'objet de l'enquête était d'identifier des compétences manquantes et potentiellement utiles pour les acteurs impliqués dans le développement d'espaces verts et bleus en milieu urbain et de mettre en évidence les dynamiques existantes de transfert de connaissances entre chercheurs et praticiens, dans le cadre politico-administratif de la Wallonie.

Des entretiens semi-directifs ont été menés par un chercheur en Sciences politiques du Centre de recherches SPIRAL (Université de Liège) avec 13 personnes. Chaque entretien a fait l'objet d'un enregistrement puis d'une note détaillée. L'analyse thématique a été réalisée dans une logique inductive pour mettre en évidence les freins éventuels pour ce genre de projets qui seraient propres à la Région wallonne.

La liste des intervenants rencontrés a été constituée sur base de propositions du CSS puis dans une logique « boule de neige » (voir annexe 1).

Les thématiques reprises dans le guide d'entretiens (voir annexe 2) abordaient l'engagement des responsables politico-administratifs en matière de développement d'espaces verts et bleus en milieu urbain (EVB) ; leurs compétences et connaissances en la matière ; les approches transversales propres à ce genre de projets ; les engagements politiques et des publics.

## 2. L'approche « Environnement Santé » en Wallonie

### 2.1. Le lien entre l'environnement et la santé est faiblement conceptualisé

Deux visions peuvent être mobilisées pour aborder la question des EVB. La vision « urbanisme » (SPW-DGO4) parle « d'infrastructures vertes et bleues » et la vision « environnementale » (SPW-DGO3) s'intéresse plutôt aux réseaux écologiques. Ces derniers ont pour objectif la conservation de la nature, et la prévention des habitats naturels existants qui ne peuvent être affectés à l'urbanisation dans les plans de secteur qu'avec de sérieuses contraintes

pour le droit de propriété (voir le plan Natura 2000 en Wallonie). Les premiers sont plutôt intéressés au développement des services écosystémiques (SE) rendus par la nature, avec un approche plus anthropocentrique : les services rendus à la population sont au centre des préoccupations (les habitants, les promeneurs, les agriculteurs, les patients).<sup>1</sup>

Au niveau urbain, on aborde moins souvent les EVB sous un angle « biodiversité – conservation de la nature » mais plutôt sous un angle anthropocentré. Si on axe l'infrastructure verte sur les services, elle peut ne pas avoir du tout le même aspect que si on l'axe sur la nature. Le lien entre santé et EVB repose alors principalement sur une prise en compte de l'importance des services ES pour le bien-être des habitants (activités physiques, détente, etc.) et de façon indirecte sur leur santé (voir plus loin le projet de mesure NVE).

Il convient aussi de préciser le concept de santé pris en compte dans la démarche : le lien ES doit-il être analysé en termes de santé (c'est-à-dire la question de la réduction de pathologies) ou en terme de bien-être ? Les administrations préféreraient aborder la question en termes de santé, voire en termes de DALY, qui est politiquement plus porteuse, mais elles ne disposent pas d'études scientifiques solides. De leur côté, les scientifiques, qu'ils soient experts en matière de conservation de la nature ou d'aménagement du territoire (AT) soulignent que les impacts sur la santé ne peuvent être pris en compte que de façon indirecte : la santé est une externalité positive de la mise en place des EV, par ex. si les EV favorisent l'activité physique qui est bonne pour la santé. Mettre en évidence des effets directs de façon convaincante est particulièrement difficiles (voir discussion de l'étude de Aerts et al. (2020)). Les études spécifiques santé-EV n'en sont qu'à leur début.

De nombreux exemples abordent la question des EVB en prenant appui sur des projets très spécifiques de « végétalisation » qui en viennent à tenir lieu de projet de politique urbaine: ce processus tend à devenir une sorte de « narratif dominant » au niveau des administrations communales qui concentrent leurs efforts sur le seul processus de végétalisation pour améliorer la qualité de l'environnement, par exemple au niveau de la qualité de l'air. Les scientifiques critiquent cette approche qu'ils qualifient de « greenwashing » parce que ces projets de végétalisation ont un impact minime par rapport à la charge environnementale (par ex. les

---

<sup>1</sup> Plusieurs intervenants ont parlé de l'expérience de l'hôpital de Charleroi pour mettre en évidence un éventuel aspect curatif (l'impact des EV sur le lieu d'hospitalisation sur le nombre de jours passés en convalescence) en plus de l'aspect préventif lié aux espaces verts, en matière de santé humaine. (exercice, qualité de l'air, etc.) (Ulrich 1984).

particules fines) et ignorent les disservices liés à leur développement (production de COV, entretien, cout). (voir le cas de Liège).

### **Exemple souvent cité : A Liège, l'arbre est au cœur du projet urbain**

La volonté de végétalisation est présente dans la conception des espaces publics et dans le règlement communal d'urbanisme. La ville met en avant les aspects bénéfiques des arbres liés à la pollution de l'air, les îlots de chaleurs, l'aspect ombrage, l'aspect rafraîchissement, l'aspect loisir pour les enfants, l'impact visuel. Le service d'urbanisme peut aussi imposer des aménagements EV : un « coefficient de biotope » dans chaque espace que l'on aménage = un pourcentage d'espace vert, d'espace non artificialisé. Les différents plans (PCDN, PST) ont associé autour de la table l'environnement, l'urbanisme, la nature, les espaces verts, le patrimoine dans le comité d'accompagnement, pour une approche intégrée. *« C'est une révolution en Wallonie »* La ville a aussi fait un choix politique en termes d'engagement de compétences (ils ont, par exemple, fait le choix d'engager un ingénieur forestier pour superviser la gestion des EV).

## **2.2. Le lien entre l'environnement et la santé émerge lentement sur l'agenda politique**

La réflexion sur les liens environnement-santé (et surtout le lien entre Santé et AT) est encore très faible dans les textes / travaux de l'administration. La Région wallonne dispose encore de larges espaces naturels. Depuis quelques années, elle a développé des politiques pour les protéger et conserver la qualité de ces territoires. Il s'agit bien de l'axe 'nature' de la politique wallonne, avec les réserves naturelles et le plan Natura 2000. Au niveau local, il peut être traduit dans un PCDN, pour traduire alors en aménagement des territoires des mesures qui viseraient à préserver un réseau écologique.

Certains signes mettent en évidence la lente émergence d'un intérêt politique pour le lien Environnement Santé :

- Au niveau des demandes des Villes et communes
- Au niveau des demandes des mouvements citoyens
- Au niveau de la DPR (Déclaration de Politique Régionale)

« La politique wallonne de la ville veillera notamment à augmenter le nombre et la surface d'espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marche à pied. »

Dans son Schéma de Développement du Territoire (SDT) de 2019, la RW souligne l'importance de développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs :

« Ces espaces sont des lieux d'échanges qui favorisent les rencontres informelles, des lieux d'activités physiques et de reconnexion à la nature. Selon leur conception, les espaces verts permettent aussi d'atténuer certaines conséquences du changement climatique. [...] Le développement d'espaces publics de qualité contribue à l'attractivité du territoire, de ses villes, villages et quartiers, à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants (santé, détente, loisirs, etc.). »

En matière de EVT-SANTE, il n'y a pas encore de volonté politique à long terme au niveau régional. Tant que le référentiel n'est pas stabilisé, la priorité peut passer d'une législature à l'autre à la question « nature » ou la question « services écosystémiques ».

Les structures administratives sont encore peu engagées dans ces matières, que ce soit au niveau de la DGO3 (EVT) ou le service scientifique régional (ISSEP). Leur position aujourd'hui est plutôt de faire le pari de l'intérêt de la végétalisation pour les services SE que les EVB fournissent à la population.

La Cellule permanente environnement santé (DGO3) a publié le plan ENVieS qui reprend une série de mesures et d'objectifs stratégiques pour l'horizon 2023. La question des services écosystémiques fournis par les EV y est abordé<sup>2</sup>e :

« Enjeu : Garantir l'accès des citoyens à des espaces verts et préserver les services écosystémiques wallons.

Contexte en Wallonie : Dans les pays industrialisés, nous passons plus de 85% de notre temps à l'intérieur. Une partie de la cause est à trouver dans notre mode de vie (télévision, travail sur ordinateur...) mais une autre raison du manque de contact avec la nature réside dans l'aménagement du territoire. L'urbanisation de nos régions entraîne en effet une diminution de l'espace vert disponible par habitant. Le contact avec la nature a des effets bénéfiques sur notre bien-être psychique (réduction du stress, de la fatigue, notamment). L'accès à des espaces verts permet de réduire l'exposition aux particules fines, au bruit, de réduire le stress chronique et d'encourager l'activité physique. Par espaces verts, on entend des espaces récréatifs tels que les parcs, mais également les arbres en rue, les toitures végétalisées ou les jardins, publics comme privés. Par ailleurs, l'environnement rend de nombreux services à l'homme (air épuré, eau propre, détente...), qualifiés de services écosystémiques. De manière à préserver l'environnement et la santé qui en découle, il y a lieu de les préserver et de veiller à ce qu'ils restent accessibles à tous. »

---

<sup>2</sup> Si l'extrait présentant cet objectif est long, les investissements régionaux restent très faibles : 2 personnes au niveau de la Cellule régionale ES et un projet EnviSanté plus orienté sur les questions physico-chimiques de l'environnement que sur la santé.

### 3. Freins à la prise en compte du lien ES au niveau de l'AT

Il y a des freins qui proviennent des projets politiques en tension. Ainsi, en politique urbaine, l'objectif déclaré de densification urbaine (lié à l'objectif déclaré « zero béton ») ne facilite pas le développement des EVB. Par ailleurs, il n'y a pas de thème transversal ville-santé comme on peut avoir des thèmes transversaux ville-énergie, ville-eau, etc. qui sont portés au niveau de la RW pour le moment.

Il n'y a pas de référentiel sur cette question au niveau wallon : absence de réflexion ou de connaissance au sujet des liens entre EVB (espaces verts et bleus) et santé : « on avance à tâtonnements », en l'absence d'organisme en RW qui promeuve l'aménagement d'espaces verts et bleus au sein des villes wallonnes. Par contre petit à petit sont développées des ressources cartographiques pour soutenir le développement des EVB. Il y a une volonté de réaliser une cartographie du réseau écologique à l'échelle de la Wallonie à l'horizon 2021.

Les principaux problèmes sont liés aux structures institutionnelles qui maintiennent un éclatement en termes de compétence à deux niveaux : l'absence de la coordination entre l'AT et EVT au niveau régional et l'éclatement de la compétence de mise en œuvre au niveau de chaque commune sans approche supracommunale.

#### 3.1 L'éclatement des compétences : deux administrations séparées

Une des plus grandes faiblesses en Région wallonne dénoncée par la plupart des répondants est la faible coordination entre l'administration du territoire et celle de l'environnement. Les deux directions générales sont séparées et communiquent peu. La DGO3 travaille essentiellement sur le **réseau écologique** (aussi en milieu urbain), le déploiement de la végétation et, notamment en milieu urbain pour la nature (plan nature, **biodiversité**). La DGO4 travaille sur des infrastructures vertes, c.-à-d. le développement **de réseaux écosystèmes** (tiré du cadre européen « green infrastructures ») pour le bien-être humain et toutes ses composantes (régulation de l'eau, climat, bien être cognitif).

« Il faut les rassembler. Il y a un manque de coordination total. Les différentes composantes de la gestion du territoire ne se parlent pas et n'ont pas ces structures inter-administrations. »

Des expériences au niveau local font la preuve qu'il est possible de développer des approches intégrées au niveau local. Le développement de plans-projets en milieux urbains permet une approche intégrée avec une vision à long terme :

- Le projet SmartPoP : Développement d'une cartographie de l'occupation du sol. Le projet comporte une analyse de L'îlot de chaleur urbain : l'augmentation des jours de canicules ressentis et modélisation qui est à la base de la proposition du Plan Canopée pour reverdir la ville et replanter des arbres pour créer de l'ombrage et limiter ces impacts négatifs.

- Dans la cadre de la ville de Liège, on retrouve l'inscription de la problématique des EV avec l'esquisse d'un lien avec la santé à la fois dans le PCDN (Plan communal de développement de la nature), SDC (Schéma de développement communal) et PST (Programme Stratégique Transversal). Une telle transversalité est encore suffisamment rare pour être mentionnée.

### **3.2 L'éclatement des compétences : la responsabilité communale**

Les communes sont en charge des projets en matière d'urbanisme et aussi en matière de projets de conservation de la nature (comme le PCDN) : mais de nombreux répondants soulignent les problèmes propres à une approche communale, sans moyens, qui contribue à la fragmentation du territoire. Les acteurs locaux privilégient une vision bottom-up des projets d'EV urbains afin de favoriser l'intégration et l'appropriation par le public cible. Mais la responsabilité doit-elle pour autant rester communale ?

- Les communes souffrent de l'absence de maîtrise foncière. Au niveau communal, il est difficile de développer une politique active sur le marché foncier. Les communes peinent à résister à la pression à la densification urbaine. De plus, le nouveau CODT est pensé pour mener de l'urbanisme de projet, ponctuel qui vise attribuer les projets au cas par cas sans considérer les effets cumulés de l'urbanisation : cela favorise un abandon de la politique d'aménagement du territoire avec une vision spatiale.

- La plupart des communes ne disposent pas d'expertise locale suffisante et il n'y a pas d'expertise disponible ni de centre de ressources ni de formation sur ces questions au niveau régional.

- Les EVB doivent être entretenus. Les villes sont débordées par les coûts d'entretien et peinent à mettre en place des processus intercommunaux de mutualisation de l'expertise et des coûts. L'entretien des EV repose sur les services techniques existants, qui ont une expertise et qui sont habitués à un mode de gestion : comment les former pour les associer au changement ?

- Le développement des plans et réseaux est dessiné au niveau de la commune et pas au niveau supracommunal. Or chaque ville wallonne a sa propre dynamique en fonction de la



volonté politique locale : il n'y a pas d'obligation pour les communes de développer une stratégie de TVB ou EVB.

« L'idée serait d'avoir une sorte d'intercommunale, une structure intermédiaire qui serait entre les deux, entre le SPW et la commune, pour le développement de structures porteuses de SE, telles que les infrastructures vertes surtout en matière de la planification (réflexion en amont) **Ça fait des économies d'échelles également. On a une gestion plus coordonnée et plus cohérente. Ça améliore donc la perception des citoyens vis-à-vis de cette infrastructure en termes d'image.** »  
(Proposition SATN)

### 3.3 Une approche intégrée dans les deux autres régions.

Dans la Région bruxelloise, les aspects AT et EVT sont gérés de façon intégrée. BXL-environnement a les capacités de développer cette politique, ils font des acquisitions de terrains, ils interviennent sur le marché foncier. D'autre part, ils développent une vraie expertise en matière de gestion de projet, aussi de façon participative avec les habitants, surtout en matière de gestion des eaux, une forme d'ingénierie qui n'est pas présente au niveau des opérateurs wallons.

En Flandre, leur politique en termes d'aménagement du territoire n'est pas du tout la même. L'étalement urbain n'est plus permis comme en Wallonie. Surtout **La Flandre a des structures d'appuis qui sont plus fortes.** Le Vlaamse Landmaatschappij fait, à l'échelle de la Flandre, ce travail de portage foncier et de soutien aux communes. Une seule agence sur l'ensemble de la Flandre qui fait ce travail, qui intervient sur les zones urbaines, péri-urbaines et rurales et qui a développé ses compétences. Le VITO qui travaille depuis longtemps sur la question des bénéfices associés aux espaces verts en ville. Il y a un certain nombre de villes très pionnières : Gand, Anvers (ring d'Anvers, etc.)

Enfin, les deux régions semblent disposer d'un cadre juridique plus clair et contraignant en matière de IVB.

« Là où on travaille parfois à 4-5 personnes sur la biodiversité en RW, en Flandre ils sont 50. Il y a une question de moyens, de volonté de créer ces structures intégrantes où les différents acteurs politiques investissent, dans une structure qui rassemble. »

## 4. Absence d'expertise en matière de gestion de projets.

### 4.1. Une manque général d'expertise en matière de gestion de projets E-S

Ce besoin d'un soutien d'expertise pour le développement stratégique et opérationnel de projets (projets locaux, communaux, supracommunaux) est mis en avant par les acteurs.

Les acteurs de terrain dénoncent la situation : d'une part, un éparpillement des initiatives régionales (Adalia, Plan Maya, revue « espace-verts », référentiel éco-jardins, colloque sur les arbres urbains, etc.) D'autre part, une absence de lignes directrices par rapport à la santé à l'attention des acteurs de terrain : comment maximiser la plus-value de l'espace vert pour la santé humaine ? Si les informations sont relativement stabilisées en matière d'écologie et d'évaluation de la biodiversité ce n'est pas encore le cas pour le lien EV-Santé. Il est important pour l'administration de disposer des connaissances pour poser des diagnostics, monitorer les projets et soutenir la décision. Ils se trouvent démunis en la matière, alors qu'il s'agit de donner un cadre de référence aux orientations politiques.

« Les acteurs de terrain sont terriblement démunis (les communes, la région, les pouvoirs publics). De la RW aux communes, on n'a pas de cadre, on n'a pas de vraie structure de soutien, il y a peu de mobilisation de l'expertise scientifique pour construire ces structures et appuyer les acteurs. **Je constate que les acteurs régionaux sont demandeurs au sein de l'administration. Il y a un gros travail de formation également à faire en RW** : Ça manque terriblement si on veut mettre en place ces politiques d'EV. Il y a aussi l'aspect gestion »

Par ailleurs, on observe une prolifération d'expériences. Plusieurs référentiels sont produits en collaboration avec la RW à destination des acteurs professionnels :

- Référentiel Quartiers Durables (SPW DGO4, Lepur, ULiège) (2014)
- Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire – Référentiel (SPW – CPDT – Quartiers Nouveaux) (2019)
- Des infrastructures vertes pourvoyeuses de services écosystémiques - Guide d'opérationnalisation (CPDT (IGEAT, Lepur), SPW) (2019) – (pas encore publié)

### 4.2. Développement des référentiels d'évaluation des EV

Plusieurs initiatives récentes ont été développées par l'administration wallonne avec le soutien des universitaires et de son organisme scientifique, l'ISSeP.

Dans un premier temps, il faut identifier les objectifs du projet : s'agit-il d'espaces verts où les gens interagissent et retrouvent du lien (infrastructure verte), .. alors l'aspect biodiversité

n'est pas autant pris en compte ? Les objectifs ne seront pas les mêmes à l'échelle d'un quartier, à l'échelle d'une cour de lotissement ou à l'échelle d'une ville.

« La première raison de la création de ces EV publics est plutôt les fonctions à la fois paysagère, sociale, récréative, on se dit qu'on va créer ces espaces pour que les habitants puissent se les approprier, y faire des rencontres -> développement social. C'est également un support pour les modes de déplacement doux. On réfléchit de plus en plus à ça en termes d'aménagement du territoire en ville, surtout dans les grandes villes. »

Ensuite il est possible de **développer des grilles d'analyse pour les acteurs** qui leur indiquent à quoi faire attention, à quoi réfléchir quand on développe ce type d'approche : non pas une approche « clé sur porte » mais plutôt un cadre de référence, parce que il est impossible de développer des recommandations du type « il faut autant de m<sup>2</sup> d'espaces verts/habitant ou des espaces verts à au moins x minutes pour chaque habitant ». C'est pourtant bien le type de recommandation que les communes ont développé dans leurs PST (à Liège, Namur, Charleroi)

La seule expérience actuellement disponible en matière d'évaluation des « services écosystémiques » est le projet financé par la DGO3 pour développer un indice des EV sur le modèle flamand de **Nature Value Explore (NVE)**. Cet outil, développé en coopération entre les scientifiques, l'administration régionale et les villes de Namur et Liège, mobilise une prise en compte systématique de la dimension humaine et de la plurifonctionnalité de l'EV. L'approche produit un score de qualité pour chaque EV, sur base de critères naturels, critères en matière d'infrastructure, en matière de patrimoine, critères de taille et d'attractivité, y compris avec une attractivité par rapport aux habitants dans une logique « willingness to pay ». Cet indice permettrait de prioriser les investissements sur les sites EV. Ce projet a été développé entre autres pour rencontrer une obligation au niveau européen d'organiser une cartographie des services écosystémiques.

Un autre projet est en cours d'élaboration pour permettre aux communes d'identifier leurs EV en leur affectant des attributs liés à leur attractivité et le bien-être qu'ils procurent. Cette méthodologie vise à être, à terme, automatisée.

### 4.3. Développement des infrastructures et outils cartographiques :

Le développement de la cartographie régionale permet de coordonner l'investissement des acteurs, leurs référentiels et de renforcer la cohérence des projets. Plusieurs projets sont en cours de développement

- Cartographie des espaces verts en Wallonie avec **WALOUS** → les communes doivent encoder leurs espaces verts (d'ici fin 2021), avec une table d'attributs qui décrivent le parc : qualité, leur attractivité, le fait qu'ils répondent ou non à des questions de bien-être. : entre 30 et 40 caractéristiques/parc.
- **WAL-ES, plateforme Wallonne des services écosystémiques** une plateforme fédératrice à l'interface entre le Service Public de Wallonie et les Universités. Elle vise la création et la diffusion d'une série d'outils méthodologiques d'aide à la décision publique faisant usage de la notion de services écosystémiques. Mesure des effets positifs sur la santé, éducation, recherche, esthétique, héritage culturel et valeur patrimoniale, loisirs récréatifs, valeur hédonique.
- Projet **Life Watch** de l'UCL : sur WalOnMap on peut voir ce projet Life Watch qui est une classification des écosystèmes en RW. Dans Walous on va vous détecter où se trouvent les EV et Life Watch va donner les SE fournis par l'écosystème.

Le développement de plans-projets en milieux urbain permet une approche intégrée avec une vision à long terme :

- **Le projet SmartPoP** : Développement d'une cartographie de l'occupation du sol : tout ce qu'il y a sur le territoire, sans en dire son usage. Dans un premier temps, ce projet se concentre sur la ville de Liège et sa périphérie mais sera étendu à la RW.  
Le projet comporte une **analyse de L'îlot de chaleur urbain** : l'augmentation des jours de canicules ressentis et modélisation → la Ville de Liège a réagi avec le **Plan Canopée** pour reverdir la ville et replanter des arbres pour créer de l'ombrage et limiter ces impacts négatifs.
- **Inscription dans les PCDN** (Plan communal de développement de la nature), **SDC** (Schéma de développement communal) et **PST** (Programme Stratégique Transversal) de la problématique des EV avec l'esquisse d'un lien avec la santé.

Les grandes villes ont tendance à inscrire ces projets d'EV dans leurs plans pluriannuels : PCDN et PST particulièrement comme en témoignent les exemples des trois grandes villes wallonnes :

#### ***Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)***

**Liège** : Des espaces verts accessibles et de qualité. « [...] le PCDN de Liège va plus loin en établissant un état des lieux des espaces verts publics selon plusieurs critères importants pour le ressenti de la population. Pour cela, les espaces verts de la Ville ont d'abord été inventoriés et classés selon leur qualité. [...] Les bénéfices sociaux et

psychologiques sont également nombreux et concernent les aspects récréationnels et de bien-être ainsi que les questions de santé humaine. »

**Namur** : « En termes d'intérêt pour la biodiversité, il convient également de noter l'importance de la présence d'espaces verts, jardins, parcs et intérieurs d'îlots dans le tissu urbain comme lieux d'accueil et de refuge de la faune et de la flore en centre-ville »

**Charleroi** : Pas de déclaration spécifique concernant l'aménagement d'EV urbains

#### ***Plan Stratégique Transversal (PST)***

**Liège** : Concernant la santé : « L'amélioration de la qualité de l'air (en ce compris, moins de pollution concernant les déchets, moins de transit automobile à travers la ville et ses quartiers, l'augmentation du nombre d'espaces verts,...) est un sujet de préoccupation important [...]. [L'objectif est de] permettre à chaque citoyen·ne d'avoir accès à un parc ou un espace vert aménagé et bien entretenu à 10 minutes à pied. [...] Certaines études scientifiques montrent que les arbres et les espaces verts peuvent augmenter significativement le bien-être physique et psychologique des citoyens urbains et maintenir leur connexion affective avec le monde naturel. »

**Namur** : « Systématiser la création d'espaces verts, de zones perméables, et/ou de lieux de biodiversité, tels que façades et toitures végétalisées et plantations d'espèces indigènes, et/ou de parcs publics dans les projets immobiliers d'importance, entre autres via l'application d'un coefficient biotope. [...] Offrir un réseau d'espaces verts attractifs, intensifier la nature en ville, planter des arbres et préserver la biodiversité. »

**Charleroi** : « Structurer un réseau d'espaces verts en vue de permettre à chacun l'accès à une zone verte aménagée à 500 mètres de chez lui »

## **5. Conclusion : Des éléments d'attention**

Une appréhension positive des services écosystémiques des projets d'espaces verts et bleux en milieu urbain émerge lentement en Région wallonne. Jusqu'ici, ces expériences associant villes, universitaires et administrations ont été menées en absence de référentiel partagé et cohérent, avec un soutien politique peu marqué.

Deux obstacles majeurs sont identifiés par les intervenants qui témoignent un morcellement politico-administratif paralysant. D'abord une absence d'approche transversale entre les administrations régionales chargées de l'aménagement du territoire et celles de l'environnement. Ensuite, une responsabilité quasi-totale des acteurs locaux qui ne disposent ni des moyens ni des compétences en matière « environnement-santé » ni de capacité de développements ambitieux en termes de planification territoriale et foncière.

## Références bibliographiques

- Aerts et. al., (2020), "Residential green space, air pollution, socioeconomic deprivation and cardiovascular medication sales in Belgium: A nationwide ecological study", Science of The Total Environment, Volume 712
- Berger, C., Berger, N., Bottieau, V., Demeulemeester, S., Grandjean, M. (coord.), Le Fort, B., Sinzot, A. et Van Ngoc, H., (2019), "Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire - Référentiel", SPW (éd.), disponible sur [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_qn/site/processus?id=11](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_qn/site/processus?id=11)
- Bolon, I., Cantoreggi, N., Simos, J. & Ruiz de Castañeda, R, (2019), "Espaces verts et forêts en ville : bénéfiques et risques pour la santé humaine selon l'approche « Une seule santé » (One Health)", Santé Publique, s1(HS), p.173-186
- Bruggeman D., Defer V., Hendrickx S., Legrand A., Verelst S., Godart M.-F. et Teller J., (2019), "Des infrastructures vertes pourvoyeuses de services écosystémiques : guide d'opérationnalisation", Conférence Permanente du Développement Territorial, 121 p.
- Teller, J., (dir.), Marique, A.-F., Loiseau, V., Godard, F., et Delbar, C., (2014), "Référentiel Quartiers Durables", Centre de recherche sur la ville, le territoire et le milieu rural - Lepur ULiège, SPW (éd.), disponible sur [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/myfiles/views/documents/publications/collections/SPW\\_Ref\\_Quartiers\\_Durables.pdf](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/myfiles/views/documents/publications/collections/SPW_Ref_Quartiers_Durables.pdf)
- Ulrich, R. S., (1984), "View through a window may influence recovery from surgery", Science, Volume 224, p.420- 421
- Gouvernement wallon, (2019), "Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024", disponible sur <https://www.wallonie.be/fr/actualites/declaration-de-politique-regionale-du-gouvernement-wallon-2019-2024>
- Gouvernement wallon, (2018), "Plan wallon Environnement-santé 2019-2023", disponible sur <http://environnement.sante.wallonie.be/home/expert/plan-envies.html>
- Wallonie, (2019), "Schéma de Développement du Territoire (SDT)", disponible sur [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_aménagement/amenagement/sdt](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/amenagement/sdt)
- Les plans communaux de développement de la nature (PCDN):
- Liège: Lebeau, J., Mahy, G., (2016), "Le PCDN de Liège: un outil pour préserver et développer la biodiversité", ULiège - Gembloux ABT, disponible sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/environnement/plan-communal-de-developpement-de-la-nature/telechargements/pcdn/pcdn-resume-non-technique.pdf>
- Ville de Namur, "Le plan communal de développement de la nature", disponible sur <https://www.namur.be/fr/ma-ville/environnement/nature/nature-espaces-verts/le-plan-communal-de-developpement-de-la-nature>

Les programmes stratégiques transversaux (PST):

-Ville de Liège, (2019), "Programme Stratégique Transversal - Liège 2025", disponible sur <https://www.liege2025.be>

-Ville de Charleroi, (2019), "Programme Stratégique Transversal - on n'a pas de charbon mais on a des idées!", disponible sur <https://www.charleroi.be/vie-communale/projet-de-ville/plan-strategique-transversaletats-generaux-synthese-et-conclusions-des-travaux>

-Ville de Namur, (2019), "Namur: votre ville, ses objectifs, ses actions 2019-2024 - Programme Stratégique Transversal", disponible sur <https://www.namur.be/fr/mairie/administration/programme-strategique-transversal/programme-strategique-transversal>

## Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Marie Pairon : chercheur UCLouvain, UMons, ULiège-Gembloux ABT

Grégory Mahy : professeur d'écologie à GxABT (ULiège)

Charles-Hubert Born : avocat, professeur de droit à l'UCLouvain

Sébastien Hendrickx : chercheur Lepur - ULiège

Jacques Teller : professeur en urbanisme, CPDT et Lepur - Uliège

Michel Duc : attaché au cabinet de M. Gilles FORET, Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la ville de Liège

Benjamin Beaumont : Attaché statutaire à la Cellule Télédétection et Géodonnées - ISSeP

Sarah Habran et Christelle Philippart : CES - cellule environnement santé- ISSeP

Pol Gosselin : responsable de la cellule environnement santé de la SPW-DGO3

Patrick Engels : ULiège, UNamur, Gembloux ABT, SPW

Arnaud Stas : Chef de la Cellule espaces verts – Direction de la Nature et des Espaces verts SPW-DGO3

Jérôme Paquet : attaché à la Direction de l'aménagement opérationnel et de la Ville – SPW DGO4

---



## Annexe 2 : guide d'entretien

### Guide d'entretien exploratoire :

Une littérature de plus en plus importante et étayée a montré les impacts positifs des espaces naturels en milieu urbain sur la santé et l'environnement. Le vivant est indissociable des écosystèmes naturels et des études ont démontré l'importance des interactions entre la santé humaine et le milieu naturel. Ces interactions apparaissent plus importantes encore dans un contexte d'augmentation des maladies liées aux modes de vie, d'urbanisation et de disparition des espaces verts.

Le Conseil Supérieur de la Santé souhaite réaliser un rapport sur le développement des *Green and blue cities* en Belgique, à savoir la développement d'espaces naturels végétaux et aquatique en milieu urbain.

- 1) Quelle est l'autorité compétente, en Région wallonne, pour le développement de tels espaces en milieu urbain ?
- 2) Quels sont les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation concernant la création d'espaces naturels au sein des villes wallonnes ?
- 3) Quelles sont les normes et les lois qui encadrent la mise en place de ce genre de projet en Wallonie ?
- 4) Quels sont les freins et les obstacles au développement des zones naturelles au sein des villes wallonnes ?
- 5) Quel est l'état des connaissances en matière de *Green and blue cities* en Belgique et de manière plus précise en Région Wallonne ?
- 6) Qu'est ce qui pourrait expliquer le retard pris par la Wallonie par rapport à la Flandre sur cette question ?
- 7) Quels pourraient être les risques liés à la mise en place d'espace *Green and blue* en Wallonie ?
- 8) Quel est l'état des connaissances sur les interactions entre la santé et le milieu naturel en Wallonie et en Belgique ? Existe-t-il des guidelines en la matière ? (sujet étudié aux Pays-Bas actuellement)

- 9) Quels sont les moyens déployés afin d'informer les citoyens sur les liens entre la santé et le milieu naturel (*green care*) en Wallonie ?
- 10) Quelles sont les connaissances qui font défaut en matière d'urbanisme et de santé publique pour le développement d'espaces verts au sein des villes wallonnes ?
- 11) Quelles sont les priorités en matière de développement urbain à l'heure actuelle ? Quelle est la place de la santé publique et de l'intégration des espaces verts et de la biodiversité au sein de celles-ci ?
- 12) Les concepts de justice environnementale et d'*health equality* sont-ils pris en compte afin de limiter l'éco-gentrification? (l'accès aux groupes sociaux les plus défavorisés aux espaces naturels urbain et à leurs bienfaits sur la santé)
- 13) La diversité culturelle, la cohésion et l'intégration sociales sont-elles considérées dans le cadre des projets de développement urbain ?
- 14) Quels sont les moyens existant pour impliquer le public cible dans le développement d'espaces naturels au sein des villes wallonnes ? (l'approche bottom-up permet de maximiser les bénéfices du projet auprès des groupes vulnérables)
- 15) Quels sont les outils mis en place pour évaluer l'impact des projets de développement urbain sur la santé des citoyens ?
- 16) Quel est l'état des connaissances, en Wallonie, sur l'approche transdisciplinaire de la santé basée sur la dynamique des écosystèmes reliant la santé humaine à la santé animale et à celle des écosystèmes environnementaux? (One Health, Ecohealth, etc.) ?
- 17) Existe-t-il un programme d'aménagement d'espaces verts auprès des écoles afin de favoriser les activités extérieures et l'agriculture urbaine auprès des jeunes ?
- 18) Qu'en est-il, en Wallonie, du concept de *villes en transition* (transition towns) qui souhaite développer des solutions innovantes en faveur d'une société moins dépendante au carbone et en faveur de modes de vie alternatifs ?